

**Conseil Général
Method**

Method, le 20 mai 2014

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens de Method sont convoqués en assemblée du Conseil général :

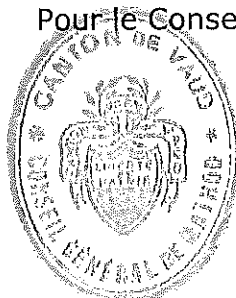
**LE LUNDI 16 JUIN 2014
A 20H00 A LA GRANDE SALLE**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2013
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil
5. Communications du Président
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis municipal n°26 : Comptes 2013 – Rapport de la commission de gestion-finances
8. Préavis municipal n°27 : Arrêté d'imposition pour l'année 2015 – Rapport de la commission de gestion-finances
9. Nomination d'un(e) secrétaire du Conseil général
10. Renouvellement du bureau du Conseil général
11. Interventions individuelles

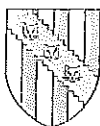
Le Président
Christophe Unger

Pour le Conseil



La Secrétaire
Fanny Rodriguez

Dès réception de la présente convocation, le procès-verbal de la dernière séance, les préavis portés à l'ordre du jour ainsi que tous les documents utiles à la séance, peuvent être consultés sur le site internet communal www.method.ch ou demandés au Greffe municipal.



Conseil Général
Method

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 09 DECEMBRE 2013.

Président : Christophe Unger

Secrétaire : Fanny Rodriguez

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant les membres présents.

La parole est passée à la Secrétaire pour l'appel :

99 membres ont été convoqués.

51 membres répondent à l'appel.

48 membres sont absents dont 23 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

La Municipalité est présente au complet, ainsi que Madame la Boursière.

Les scrutatrices sont Mesdames Daisy Caillet et Michèle Depairon.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. ***Appel.***
2. ***Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2013.***
3. ***Assermentation des nouveaux membres.***
4. ***Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.***
5. ***Communications du Président.***
6. ***Communications de la Municipalité.***
7. ***Préavis municipal n°25 : Budget 2014. - Rapport de la commission de gestion-finances.***
8. ***Nomination d'un(e) membre suppléant(e) à la commission de gestion-finances.***
9. ***Interventions individuelles.***

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel qu'envoyé aux conseillers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2013.

Chaque membre a reçu avec la convocation une copie du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2013, ou en a pris connaissance sur le site internet communal.

Aucune remarque n'est signalée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

3. Assermentation des nouveaux membres.

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.

Monsieur Christian Rochat répond, concernant un arbre gênant la visibilité au carrefour du Bras d'or, que ce dernier peut effectivement être taillé et il le sera à la fin de l'hiver. Concernant le Pont du Mujon et le trottoir de la route de Montagny, plus de précisions seront apportées lors du prochain Conseil.

Monsieur le Syndic signale que, selon la demande formulée, les tarifs horaires des employés communaux ont été revus à la hausse et sont passés de Frs. 22.- à Frs. 28.- net.

5. Communications du Président.

Madame Francine Chevalier est chaleureusement remerciée et vivement applaudie pour tout le travail fourni lors des sept années passées à la commission de gestion-finances. Une petite attention lui est remise.

Le Président rappelle que les conseillers doivent se lever et décliner leur identité, lorsqu'ils prennent la parole. Ils doivent s'exprimer au microphone.

6. Communications de la Municipalité.

Madame Véronique Marendaz est chaleureusement remerciée et vivement applaudie pour tout le travail accompli au sein de la commune lors des trente-quatre dernières années durant lesquelles, elle a occupé le poste de préposée aux assurances sociales et géré le contrôle des habitants. Une petite attention lui est remise.

Madame Angeles Voutaz est chaleureusement remerciée et vivement applaudie pour tout le travail fourni auprès de la commune lors des six années passées au Greffe municipal. Une petite attention lui est remise.

Monsieur le Syndic présente Madame Caroll Gaillard, nouvelle secrétaire au Greffe. Elle reprendra également le contrôle des habitants dès le 1^{er} janvier 2014.

Madame Janique Tissot, concernant l'eau : • La conduite du stand de tir a été réparée. • La seconde partie du contrôle des vannes a été effectuée en novembre. • Des analyses à la STEP, concernant l'eau repartant dans le Mujon, ont démontré un dépassement du seuil de tolérance pour six valeurs. Ce phénomène est peut-être dû au remplacement de deux sondes et aérateurs. La Municipalité et le Canton suivent cela de près. Les aérateurs du bassin n°1 de la STEP seront changés au printemps.

Madame Eliane Pignet, concernant la déchetterie : • L'arbre situé au fond a été abattu. Le goudron a été refait à l'endroit où les racines avaient endommagé le revêtement, ainsi qu'à l'entrée de la déchetterie, où de grosses flaques se formaient en cas de pluie. • Le 21 décembre, un apéritif sera servi à l'occasion de l'inauguration de l'espace «seconde vie». Les personnes ayant des objets à donner, peuvent désormais les laisser dans la roulotte à l'entrée et ainsi rendre service à d'autres habitants. Concernant les festivités : • Selon une très jolie et ancienne tradition, les enfants du village passeront dans les maisons pour souhaiter la bonne année en chanson, le soir du 31 décembre. Merci de leur réserver bon accueil. • Un grand merci aux valeureux bénévoles qui ont mis en place le majestueux sapin de Noël sur la place du collège.

Monsieur Christian Rochat, concernant les forêts : • Les travaux à la Séraule seront terminés avant la fin de l'année. La matinée didactique et le repas convivial organisés à l'occasion de ces travaux ont rencontré un joli succès. • Les sapins de Noël seront distribués le 14 décembre de 10h à 12h au lieu du 21 décembre. La secrétaire du Greffe avertira toutes les personnes concernées.

7. Préavis municipal n°25 : Budget 2014. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Madame Francine Chevalier donne lecture du rapport : La commission composée de Francine Chevalier, Marlyse Marendaz, Patrick Girard, Oscar Hernan, Brice Marendaz et Franck Neveu s'est réunie à 3 reprises, dont le 19 novembre 2013 avec le Syndic, Monsieur Roger Augsburg, et la Boursière communale, Madame Nicole Conrad. A cette occasion, tous les documents et informations nécessaires ont été fournis à la commission. Les éléments ayant servis à l'établissement du budget 2014 et de ce rapport sont : Les comptes 2012, le budget 2013, les éléments à disposition concernant 2013 (selon les communications de l'administration cantonale), le nombre d'habitants au 31 décembre 2013, soit 575, ainsi que le plan des dépenses d'investissement 2011-2016 modifié. Le budget 2014 présenté ce soir fait ressortir un excédent de charges de Frs. 208'300.- soit 9.3% du montant total des charges qui s'élèvent à Frs. 2'243'720.-. Avec des amortissements prévus à hauteur de Frs.189'500.-, la marge d'autofinancement sera négative de Frs.18'800.-. Sur cette base, notre commune sera dans l'incapacité de couvrir les charges courantes et devra utiliser ses liquidités pour financer son ménage courant. La commission souhaite rappeler qu'un gros tiers des charges du budget sont des charges sur lesquelles la commune n'a que très peu de marge de manœuvre, celles-ci étant principalement décidées et gérées par le canton.

Il s'agit en particulier des charges de la péréquation qui sont passées d'un produit net de Frs. 457'081.-, en 2012 à une charge nette prévue de Frs. 25'300.- pour 2014. Les autres charges de ce type, à savoir, la sécurité sociale, l'instruction publique et la police ont augmenté de 19% entre l'année 2012 et le budget 2014. En ce qui concerne les autres charges, en grande partie décidées et gérées par la commune, à savoir les postes administration, domaines et bâtiments, travaux et services industriels, la commission constate que ces charges augmentent également de manière substantielle de 16%, entre l'exercice 2012 et le budget 2014. Dans le but d'améliorer les comparaisons entre le budget et les comptes définitifs, la commission suggère à la Municipalité, à l'avenir, de faire figurer dans les charges budgétées uniquement les dépenses récurrentes et les dépenses réellement prévues durant l'année concernée et éviter d'intégrer également les dépenses imprévues, ce qui a pour effet de péjorer systématiquement le résultat budgété. Grâce aux réserves et liquidités constituées ces dernières années, notre commune a encore une situation financière saine. Cependant, l'évolution récente et prévue dans le budget 2014 est inquiétante et rend indispensable, en particulier après le récent refus du nouveau règlement de l'épuration des eaux, de fixer clairement les priorités et les choix nécessaires au maintien futur de l'équilibre des comptes. Dans ce contexte et bien qu'ils n'aient pas un impact direct sur le budget 2014 présenté ce soir, la commission tient, d'ores et déjà, à rendre attentifs la Municipalité et le conseil général que les nouveaux investissements prévus, de Frs. 200'000.- pour le refuge et Frs. 300'000.- pour la grande salle ne semblent pas raisonnables à ce stade, et risquent, s'ils sont réalisés tels que présentés, de fragiliser l'équilibre financier de la commune. En vertu de ce qui précède, la Municipalité avec le peu de marge de manœuvre dont elle dispose, a proposé une prévision des produits et charges de fonctionnement pour l'année 2014 qui semble raisonnable. C'est pourquoi, la commission, à l'unanimité, propose au conseil général d'accepter le préavis 25.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Bernard Marendaz signale qu'il n'a pas trouvé le résumé du budget sur le site internet communal. Il n'a pu en prendre connaissance que ce soir.

Le Président regrette fortement ce désagrément et s'en excuse. Il n'est pas tolérable que les conseillers ne puissent se préparer correctement. Le Greffe est chargé d'insérer tous les documents utiles à la séance, sur le site internet. Il y a déjà eu des problèmes lors du dernier Conseil et le Président espère qu'il ne s'agisse que de soucis de démarrage dus à l'inexpérience.

Monsieur le Syndic n'a pas contrôlé si tous les documents figuraient bien sur le site. Il est dommage que cet oubli ne soit signalé que ce soir. Le Syndic présente ses excuses. Il promet qu'un effort sera fourni et que le contrôle sera approfondi, afin que cette situation ne se reproduise plus.

Monsieur Charles-André Perrin demande s'il est normal que des travaux prévus dans le budget aient commencé avant l'acceptation de ce dernier ? Par exemple, une somme de Frs. 20'000.- est prévue pour le changement de 30 compteurs d'eau, alors qu'il semblerait que les travaux aient déjà été effectués.

Madame Janique Tissot, municipale, répond que le changement des compteurs est prévu sur 3 ans. Les 30 premiers compteurs déjà remplacés, dont parle Monsieur Perrin, figuraient au budget 2013. Les 30 suivants apparaissent sur le présent budget et le solde figurera dans le budget 2015.

Monsieur Charles-André Perrin signale également plusieurs erreurs dans l'annexe au budget remise aux conseillers. Ces chiffres erronés, comme par exemple, Frs. 10'500.- par séance pour le Président et la secrétaire du Conseil ou Frs. 60'000.- de salaire de base pour les Municipaux, expliquent peut-être le budget déficitaire présenté ce soir ! Monsieur Perrin n'a pas l'impression d'avoir voté pour de telles rémunérations lors du dernier Conseil. Il est étonnant que personne n'ait remarqué ces erreurs, pourtant grossières.

Monsieur le Syndic répond qu'il ne s'agit que de fautes de frappe et que cela n'a aucune incidence sur le résultat final du budget. Les sommes totales des différents postes sont correctes. Le budget a été contrôlé et a reçu l'aval de la commission de gestion-finances, qui n'a pas signalé ces erreurs.

Evidemment, la Municipalité aurait préféré présenter un budget équilibré, mais malgré un contrôle strict et des efforts soutenus pour diminuer les dépenses, elle n'y est malheureusement pas parvenue. Le rapport de la commission de gestion-finances cite, à très juste titre, plusieurs éléments sur lesquels la Municipalité n'a aucune marge de manœuvre, ni contrôle. Comme par exemple, le retour de la péréquation qui a été positif pour notre commune durant plusieurs années et qui ne rapportera quasi rien en 2014. La Municipalité a beaucoup travaillé sur ce budget, aucune dépense excessive ne sera effectuée en 2014 et les travaux projetés ne pourront peut-être pas tous être entrepris. Il faut également souligner que le refus du nouveau règlement des eaux se répercute au budget par un manque d'autofinancement de Frs. 76'000.-. La Municipalité sera dans l'obligation de revenir en 2014 avec une nouvelle mouture de ce règlement. En début de législature, un plan d'investissement des dépenses avait été présenté et planifié. Ces dépenses se font au fur et à mesure. Celles prévues pour les AF suivent le plan annoncé. Par contre, pour la SAGENORD, aucune somme n'a encore été déduite des Frs. 550'000.- prévus. Des provisions pour la traversée du village ou la réfection du refuge sont également planifiées sur plusieurs exercices et encore en 2015 et 2016. Tous ces projets peuvent être avancés ou reculés dans le temps, selon les capacités financières de la commune. La décision finale d'entreprendre tels ou tels travaux revient toujours au Conseil. La Municipalité comprend parfaitement la mise en garde de la commission par rapport à certains investissements.

Monsieur Amadio Santacroce, municipal, souhaite apporter quelques précisions concernant un paragraphe du rapport de la commission, qui dit : "Dans le but d'améliorer les comparaisons entre le budget et les comptes définitifs, la commission suggère à la Municipalité, de faire figurer dans les charges budgétées uniquement les dépenses récurrentes et les dépenses réellement prévues durant l'année concernée et éviter d'intégrer également les dépenses imprévues, ce qui a pour effet de péjorer systématiquement le résultat budgété". Cette remarque est très pertinente, mais il est extrêmement difficile de réaliser cet exercice, surtout au niveau du dicastère des bâtiments. Il est impossible de prévoir ce qu'il va se passer en une année au niveau des bâtiments, tels que l'école, l'église ou la grande salle (casse, réparations, défektivité...). La Municipalité est partie du principe de prévoir certaines sommes pour chaque bâtiment, afin d'assurer ce genre de travaux urgents et imprévus. Comme le suggère la commission, on peut effectivement ne pas chiffrer et prévoir ces imprévus au budget, mais à la fin de l'année, tous les postes des bâtiments seront dépassés, car on aura dû changer une porte à l'école, des carreaux à l'église ou réparer quelque chose au cimetière. Les montants prévisionnels qui figurent aujourd'hui au budget, n'excèdent jamais les Frs. 5'000.- et ne concernent pas tous les postes. Une autre remarque du rapport de la commission se rapporte aux Frs. 300'000.- prévus pour la grande salle. Monsieur Santacroce explique qu'un montant de Frs. 80'000.- avait été planifié l'année dernière pour réparer la salle. Cependant, au vu de l'importance des travaux à effectuer, il s'est vite avéré que cette somme était clairement sous-évaluée. Dans une envolée lyrique et un vibrant plaidoyer pour la grande salle, Monsieur Santacroce explique que le chauffage n'est plus conforme et gêne considérablement les utilisateurs de la salle, car il est très bruyant. Le linoléum se décolle, les sanitaires doivent être rénovés... Notre salle, patrimoine de tous les habitants du village, a un besoin urgent de ces travaux, sinon elle risque au mieux la fermeture, au pire de tomber sur la tête des utilisateurs ! Le Conseil devra se prononcer en 2014 pour assurer ou non, la rénovation de ce patrimoine datant de 1953.

Madame Francine Chevalier rappelle que la Municipalité dispose d'une autonomie de 3 fois Frs. 30'000.- pour les imprévus. Chaque année, le budget est faussé. Des sommes de réserve sont budgétisées et ne sont pas du tout ou partiellement utilisées, si les travaux ne sont pas effectués ou reportés. Par exemple, l'an dernier, Frs. 80'000.- ont été prévus au budget pour la grande salle. Or les travaux n'ont pas eu lieu. Le budget est de ce fait faussé.

Monsieur Amadio Santacroce, municipal, a clairement expliqué à la commission pourquoi les travaux n'ont pas eu lieu à la grande salle. Selon les avis éclairés des spécialistes, il s'est avéré que des travaux plus conséquents que ceux prévus, étaient nécessaires. Il ne sert à rien de changer le chauffage si l'on ne change pas les fenêtres ou si l'on n'isole pas correctement les façades.

Des mises en conformité sont nécessaires et obligatoires (chauffage, fenêtres, WC handicapés...). Pour le reste, la question est de savoir si l'on fait des travaux légers, en mettant du scotch, comme actuellement ou alors si l'on refait une salle qui durera plusieurs années. La Municipalité a décidé de miser sur l'avenir et la pérennité de la salle en prévoyant des travaux plus conséquents. De toute façon le Conseil ne se prononce pas ce soir sur cet aspect, il le fera dans le courant 2014. Pour en revenir aux 3 fois Frs. 30'000.- d'autonomie, ces montants doivent être utilisés dans des circonstances bien précises, spécifiées dans les préavis votés en début de législature. On ne peut utiliser ces sommes pour des investissements dans les bâtiments communaux. Cet argent doit être utilisé pour des imprévus ou des travaux routiers urgents.

Monsieur le Syndic souligne que les sommes portées au budget pour les bâtiments, concernent en majorité des travaux qui devront être effectués, et non pour gérer des imprévus. Il entend bien les remarques de la commission et est d'accord avec le fait que des sommes budgétisées, si elles ne sont pas utilisées, influencent négativement les prévisions. La Municipalité prend note de ces remarques et fera des efforts. Cependant, elle doit pouvoir planifier certaines choses et ainsi avoir une petite marge de manœuvre. Si rien n'est prévu, elle devra venir à chaque fois devant le Conseil pour des brouilles.

Le Président précise que le vote de ce point de l'ordre du jour, ne concerne que le budget. Il ne s'agit pas de se prononcer si des travaux doivent être entrepris ou non à la grande salle. Les remarques du rapport de la commission concernent la forme et la façon de présenter le budget. La commission a profité de son rapport pour proposer une autre manière d'inscrire les investissements futurs dans le budget.

Monsieur Brice Marendaz remarque que le poste "parc, promenades et cimetière" n'est pas détaillé comme les autres postes. Seul un montant global de Frs. 51'200.- y figure et ce chiffre semble énorme. Qu'est-il envisagé de faire pour une telle somme ?

Monsieur le Syndic répond que les Frs. 51'200.- seront répartis comme suit : Frs. 30'000.- pour les frais de tonte, nettoyage et entretien du village, Frs. 3'000.- pour la réparation des bancs publics et Frs. 18'200.- pour la pose d'une fontaine au carrefour du Bras d'Or.

Monsieur Brice Marendaz est très surpris d'entendre que la simple pose d'une fontaine coûte Frs. 18'200.- !

La parole n'étant plus demandée, le Président clos la discussion puis procède au vote du préavis n°25.

L'article 1 du préavis municipal n°25 est accepté à main levée, 6 abstentions.

8. *Nomination d'un(e) membre suppléant(e) à la commission de gestion-finances.*

Suite à la démission de Madame Francine Chevalier, un nouveau membre doit être élu à la commission de gestion-finances.

Monsieur Gabriel Caillet propose Monsieur Gilles Burdet, qui accepte.

Monsieur Sébastien Marendaz propose Monsieur Jean-Marie Amiguet, qui accepte.

Monsieur Gilles Burdet est élu avec 30 voix, Monsieur Jean-Marie Amiguet récolte 21 voix.

9. *Interventions individuelles.*

Monsieur Charles-André Perrin revient sur les problèmes d'eau évoqués dans la discussion sur le budget et qui ne sont toujours pas réglementés au sein de notre commune. Nous pourrions prendre exemple sur la ville de Sion, qui selon Monsieur Perrin, propose une solution plus équitable pour tous. Le tarif de l'eau passe de 0,40ct à 0,60ct le m³, la différence est légère. La location des compteurs passe d'un forfait unique de Frs. 36.- par ménage, quel que soit le diamètre à Frs. 66.-. Pour les gros consommateurs (plus de 20'000m³), le compteur est facturé Frs. 14'450.- et l'eau 0,55ct. L'abonnement devient de plus en plus cher selon le volume de consommation et le calibre des tuyaux. Dans cet exemple, la progression est linéaire et logique, les petits ménages ne sont pas lésés ou sanctionnés comme à Method.

Monsieur le Syndic suggère à Monsieur Perrin de déménager en Valais puisque les tarifs y sont si préférentiels ! Il faut comparer ce qui est comparable. Le Valais a de l'eau en abondance et les règlements cantonaux sont tous différents.

La Municipalité doit se conformer aux règlements édictés par le canton de Vaud. Lors de la discussion sur le budget, les remarques énoncées au sujet de l'eau ne s'appliquent qu'à l'évacuation et l'épuration puisque le règlement concernant la distribution de l'eau a déjà été adopté.

Madame Janique Tissot, municipale, souligne que si les valaisans ont la chance de payer si peu leur eau, les neuchâtelois, en revanche, doivent déboursier 8.- le m³. A Method, le poste doit s'autofinancer et le prix du m³ a été calculé par rapport aux charges.

Monsieur Charles-André Perrin signale que dans une commune voisine, le m³ d'eau est à Frs. 1,70.-. Si d'autres communes y arrivent, pourquoi pas Method ?

Madame Janique Tissot rétorque que le m³ est de Frs. 1,80.- à Method.

Monsieur Charles-André Perrin souligne que les taxes fixes et les tarifs de location des compteurs sont beaucoup plus élevés à Method qu'ailleurs.

Monsieur Philippe Corset a entendu l'intervention de Monsieur Christian RoCHAT au point 4 de l'ordre du jour concernant le Pont du Mujon. Des précisions seront données lors du prochain Conseil. Sait-on déjà quand aura lieu cette séance ? Les propos de Monsieur RoCHAT signifient que rien ne sera entrepris avant ce prochain Conseil et même plus tard. On ne peut attendre. La situation est infernale, il est urgent que la Municipalité agisse. De même pour les pavés manquants sur les ralentisseurs de la route de Montagny. Faut-il attendre un accident pour les remplacer ?

Monsieur Christian RoCHAT, municipal, répond au sujet des pavés qu'un mandat a été donné à une entreprise de la région et que, normalement, ils devraient être remplacés d'ici la fin de l'année. Concernant le Pont du Mujon, la situation est plus compliquée qu'il n'y paraît et les choses ne se font pas d'un claquement de doigt. Il faut coordonner des rencontres avec les différents services de l'état concernés. Le projet a été construit selon des plans réfléchis et définis et si l'on veut le modifier, c'est très compliqué. Monsieur RoCHAT espère arriver avec une solution satisfaisante lors du prochain Conseil.

Madame Anne Planche demande si les places de parc seront prochainement marquées devant la boulangerie et si les plates-bandes seront bientôt aménagées pour espérer les voir fleurir au printemps ?

Monsieur Amadio Santacroce, municipal, répond que les plates-bandes vont effectivement fleurir au printemps et que des aménagements sont prévus pour améliorer l'aspect visuel du commerce. Une palissade sera construite pour cacher les poubelles. Les places de parc seront marquées dans tout le village et pas seulement à la boulangerie, très prochainement.

Madame Anne Planche rappelle que le concert de Noël du chœur d'hommes Method-Suscévaz et de la fanfare de Cheseaux aura lieu le jeudi 12 décembre à l'église de Method.

Monsieur Pierre-André Besuchet rappelle que la traditionnelle soirée du petit Nouvel-An sera organisée à la grande salle de Method le 11 janvier 2014.

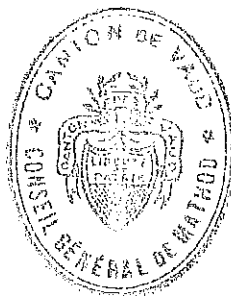
La parole n'étant plus demandée, le Président clos la séance à 21h16.

Verbalisé à Method, le 31 décembre 2013.

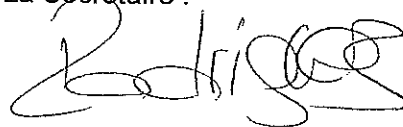
Le Président :



Christophe Unger



La Secrétaire :



Fanny Rodriguez